Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abandon de poste pendant le préavis après démissio

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis salariée depuis 1 an et 11 mois en CDI.
Mon employeur a réfusé la rupture conventionnelle, j'ai été contrainte de démissionner. J'ai un mois de préavis à respecter. Mon soucis c'est que la démission n'ouvre pas droit aux assedics. Je ne vois qu'une seule solution, c'est l'abandon de poste pendant la période de préavis. Est-il possible que mon employeur me licencie pour faute grave (pour abandon de poste)après une démission ? Quels sont les risques ? Ils m'ont contraints à donner une démission !!! quels sont mes recours ?

Merci pour vos réponses et conseils

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je ne vois qu'une seule solution, c'est l'abandon de poste pendant la période de préavis. Est-il possible que mon employeur me licencie pour faute grave (pour abandon de poste)après une démission ? Quels sont les risques ? Ils m'ont contraints à donner une démission !!! quels sont mes recours ?
Cela n'aura malheureusement aucune incidence. Ce n'est pas parce que vous ne respectez pas votre préavis que votre employeur va vous licencier. Le risque est de devoir lui verser des indemnités pour non respect du délai de préavis.
Je comprends bien mais l'employeur n'est nullement contraint d'accepter une rupture conventionnelle et si vous vouliez quitter votre emploi vous n'aviez aucune autre solution que la démission.

Cordialement